

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2009

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DE GROUPES - (n° 1734)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 93

présenté par
Mme Batho

à l'amendement n° 84 Rect. de M. Calmégane

APRÈS L'ARTICLE 2

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 2 :

« Le fait de troubler l'ordre public en utilisant des fumigènes ou des engins ... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.